

MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Céline BURGOS

Profession : Présidente du Comité des Fêtes

Domicilié(e) : Les Quatre Vents Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Place du Breuil 48 120 Saint-Alban-sur-Limagnole.

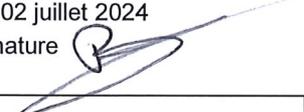
Du 14 juillet 2024 à 17 heures 00

Au 15 juillet 2024 à 03 heures 00

Pour le motif BAL FETE DU 14 JUILLET

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 02 juillet 2024

Signature 

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame Céline BURGOS , Les Quatre Vents Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 14 juillet 2024 à 17 heures 00

Au 15 juillet 2024 à 03 heures 00

Pour le motif BAL FETE DU 14 JUILLET à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole, le 02 juillet 2024

Le Maire